



République Française
Département de la Moselle
Ville de Créhange

Hôtel de Ville – 57690 CREHANGE
Tél. 03 87 94 17 55 – www.ville-crehange.fr

ARRÊTE PORTANT AMENAGEMENT DES OUVERTURES DES BATIMENTS COMMUNAUX EN RAISON DU PLAN CANICULE ROUGE

N°103/2026

Le Maire de Créhange (Moselle),

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 2212-1, et suivants relatifs aux pouvoirs de police du Maire,

Vu les prévisions météorologiques annonçant un épisode de canicule la semaine du 22 juin 2026,

Considérant les températures extrêmes relevées au sein des bâtiments mettant en danger la santé des usagers,

Considérant qu'il y a lieu de garantir la sécurité et la santé des personnes pendant cette période de fortes chaleurs,

ARRETE

Article 1 : Du jeudi 25 juin à 12 heures au samedi 27 juin 2026, le complexe sportif ne sera ouvert aux utilisateurs qu'à partir de 18 heures.

Article 2 : Le centre social Créanto est fermé à toutes les activités associatives du jeudi 25 juin à midi au samedi 27 juin.

Article 3 : La pratique des activités sportives est fortement déconseillée dès le matin, que ce soit en intérieur ou à l'extérieur.

Article 4 : Le présent arrêté sera transmis au Préfet du Département, au Directeur des Services Techniques. Il fera également l'objet d'un affichage en mairie et au Complexe Sportif.

Créhange, le 25 juin 2026



Le Maire,


Jonathan LEIDNER-WALDECK

